



## Procès-verbal N° 17 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 30 septembre 2025

**Bureau du Conseil :** Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice, M. Normand-Schwab, Scrutatrice.

**Secrétaire :** Gaetana Duvoisin

**Municipalité :** Cédric Charlet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

**Conseil :** Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 27 / Excusés : 7 / Absents : 1 / Majorité : 14

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	<p>Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie Mme Jacqueline Schwab pour la rédaction du résumé de ce Conseil dans le but de rédiger le Vuarrens Infos. Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée.</p> <p><u>Excusés</u> : R. Pedrazzini, K. El-Feghali, V. Randin, F. Ferri, D. Monod, J. Wagnières, L. Hosseini, L. Ciocca, G. Buffat.</p>	La séance est ouverte à 20h00.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot	<p>Aucune remarque.</p> <p><b>Le PV est accepté avec 25 oui et 2 abstentions</b></p>	Le PV du 17 juin 2025 est adopté.
3	3/ Communication du Conseil	O. Piot	<p><u>Le tableau des points ouverts</u> Le tableau des points ouverts n'a pas été envoyé avant la séance, car il s'agit des mêmes points que la dernière fois. Il y a uniquement un point qui doit être ajouté concernant le postulat déposé lors du dernier Conseil par L. Ciocca. La Municipalité nous informera tout à l'heure à ce sujet.</p> <p><u>Informations générales</u> Le Conseil a reçu un courriel le 29.07.2025 de l'ARASPE, relatif au projet de nouveaux statuts, ainsi que le projet des nouveaux statuts mis à jour. Toutefois, au vu du contexte de réorganisation de l'action sociale vaudoise et du calendrier prévu par le Canton, le Comité de direction de l'ARASPE a pris la décision, lors de sa séance extraordinaire du 02.07.2025, de renoncer à la poursuite du projet de refonte des statuts de l'ARASPE. En effet, la prochaine dissolution des associations intercommunale ARAS rendra caducs ces statuts. Les RAS devraient devenir des Etablissements autonomes de droit public au 01.07.2026.</p>	

		<b>M. Normand Schwab</b>	<p>Le rapport de la Commission consultative de l'ASIRE, relatif au projet de modification des statuts de l'ASIRE a été rédigé. Cette Commission a été composée de B. Dick, C. Duvoisin, L. Ciocca et L. Cotti Brisebois, qui a élaboré le rapport consultatif. Ce rapport a été demandé à toutes les Communes membres. Celui-ci ne sera pas lu pendant la séance, L. Cotti Brisebois reste à disposition pour d'éventuelles questions. Deux points sont tout de même relevés de ce rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'importance de la contribution financière de la Commune de Vuarrens, laquelle apparaîtrait disproportionnée par rapport à celle des autres Communes membres de l'ASIRE, dans l'hypothèse où la modification des statuts venait à être adoptée. Plusieurs Communes ont transmis leur rapport en relevant plusieurs points pertinents, une assemblée de l'ASIRE a lieu ce soir, des informations seront données lors du prochain Conseil de décembre.</li> <li>• Les assemblées de l'ASIRE tombent en même temps que notre Conseil, nous veillerons à ce que cela ne se reproduise plus, afin d'éviter toute absence, que ce soit au Conseil ou à l'ASIRE. Les dates des prochains Conseils 2026 seront communiquées lors de la convocation du Conseil de décembre 2025.</li> </ul> <p>Le rapport de la Commission de l'EFAJE a été rédigé par F. Ferri absent ce soir. Ce rapport est lu par M. Normand-Schwab à l'assemblée.</p>	
4	<b>4/ Préavis Municipal 2025/10 relatif à la délégation de compétence à la Municipalité pour l'aliénation ou l'acquisition d'immeubles ainsi que des droits réels immobiliers</b>	<b>C. Duvoisin</b>	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion</u> : Au vu de ce qui précède, la commission des finances et de gestion, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté et de déléguer à la Municipalité, pour la durée de la législature, les compétences pour l'aliénation ou l'acquisition d'immeubles ainsi que les droits réels immobiliers pour un montant de CHF 50'000.00.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion : C. Duvoisin</p>	
5		<b>C. Charlet</b>  <b>O. Piot</b>	<p>C. Charlet explique à l'assemblée les raisons d'une modification de préavis par la Municipalité neuf mois avant la fin de la législature. En effet, la parcelle n°103, constituée d'un chemin, permet l'accès à la parcelle n°102 où est prévu un projet immobilier de 11 appartements. Cette parcelle n°103 appartient à M. Thonney. Les acquéreurs des appartements, n'ayant pas retrouvé M. Thonney, ont dû engager une recherche d'héritiers afin d'établir une servitude liée à ce chemin d'accès. Dans ce cas de figure, la Commune devient automatiquement copropriétaire du chemin, conformément à une décision de justice. Toutefois, selon le notaire, le préavis initial ne mentionnait pas cette servitude. Si le préavis est accepté, une nouvelle version permettra de régulariser la situation.</p> <p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p><b>Le préavis 2025/10 est accepté à l'unanimité.</b></p>	<b>Le préavis Municipal 2025/10 relatif à la délégation de compétence à la Municipalité pour l'aliénation ou l'acquisition d'immeubles ainsi que des droits réels immobiliers est accepté</b>



			<p><u>Grande salle</u> Des panneaux phoniques et des rideaux à la Grande salle ont été posés en septembre, dû à plusieurs demandes pour atténuer le bruit. Une identification des prises et des tableaux électriques va être effectuée. Dans les vestiaires de l'arbitre un lavabo va être posé.</p>	
9	P. Vallotton	<p><u>Eglise</u> Des morceaux de façade sont tombés du toit de l'Eglise, une sécurisation est en cours, ainsi qu'un projet d'étude de rénovation.</p> <p><u>Ancienne Forge</u> Les travaux ont pris un peu de retard dû à d'énormes difficultés à trouver une entreprise pour le remplacement des fenêtres, les vitres ont une forme spécifique. Une sécurisation des fenêtres est nécessaire. Les travaux de remplacement seront effectués en 2025, afin de profiter de leur isolation durant les périodes de froid. Les travaux d'isolation des façades débiteront au printemps 2026. Les montants des travaux correspondent exactement aux prévisions.</p> <p><u>Restaurant Lion d'Or</u> Des travaux extérieurs ont été réalisés afin de prévenir les infiltrations. Le curage des canalisations qui est indispensable, sera prochainement entrepris. Quant aux travaux prévus à l'étage et dans la cuisine, ils seront effectués au cours de l'année 2026.</p> <p><u>Nouveau plan de fermeture</u> Un nouveau plan de fermeture a été élaboré au cours de l'été, il s'agit d'un travail complexe. Sa mise en place est prévue pour cet automne. Ces travaux visent à simplifier la gestion en cas de perte de clés et à améliorer le contrôle des accès. Le projet consiste à substituer toutes les clés mécaniques de la Commune par un système de clés électroniques.</p>		
10	<p><b>C. Charle</b></p> <p><b>O. Menzel</b></p> <p><b>M. Gianotti</b></p>	<p><u>Diverses activités de la Municipalité</u> C. Charlet informe l'assemblée avoir participé à la deuxième séance d'information organisée dans le Canton de Vaud au sujet des éoliennes. À cette occasion, il a été surpris d'apprendre l'existence, à Vuarrens, d'un projet de huit éoliennes dont personne n'avait encore entendu parler. La Municipalité a demandé des précisions au Canton concernant ce projet, qui semblerait être actuellement en suspens.</p> <p>Il revient sur le budget concernant l'EFAJE : le Canton souhaite en diminuer le financement, ce qui aurait pour conséquence d'augmenter la participation des Communes. Il souligne l'importance de la Commune à exprimer clairement son désaccord, notamment par la voix des délégués communaux. Le Canton envisage de recréer un nouveau dispositif, alors même qu'une péréquation avait été mise en place afin de rééquilibrer l'ensemble. La Commune a interpellé M. Vassilis Venizelos, Conseiller d'État, pour attirer son attention sur le fait que ce sont les Communes qui devront supporter la charge financière. Celui-ci a répondu que l'EFAJE disposait de réserves lui permettant de tenir deux ans, et qu'il serait temps d'aviser par la suite.</p> <p>O Menzel informe avoir signalé à la Commune, fin août, un acte de déprédation sur le pont qui se situe à la fin du Chemin de la Riaz menant au Refuge, recouvert de graffitis grossiers et antisémites. Il souhaite savoir quelle suite a été donnée à ce signalement.</p> <p>M. Giannotti informe qu'un dépôt de plainte a été fait par la Commune. Ils n'ont à ce jour pas de retour.</p>		

11	6/ Propositions individuelles	O. Piot	<p>O. Piot fait état des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Félicitations aux organisateurs des dernières manifestations depuis le dernier Conseil que ce soit, lors du 1<sup>er</sup> août, la Soirée moule ou le Festival country.</li> <li>- Félicitations à notre jeunesse victorieuse du Giron de la Broye des jeunes campagnardes en volley à Combremont-le-Petit en invités et victorieuse également de la super finale.</li> <li>- Félicitations à M. Vincent Verly qui s'est placé sur le podium à la 3<sup>ème</sup> place à la lutte catégorie lourd, au giron du nord à Concise,</li> <li>- Concernant le Challenge de l'Union des jeunes du Gros de Vaud, notre jeunesse se porte candidate pour l'organisation du challenge 2027 à Vuarrens. Elle a réalisé une vidéo promotionnelle dans le village, le verdict aura lieu ce vendredi.</li> <li>- Pour rester informé de tous les événements, consultez Vuarrens Infos ou le site internet de la Commune, afin de soutenir ces manifestations.</li> <li>- Les prochaines votations fédérales auront lieu le 30 novembre 2025.</li> <li>- Le prochain Conseil est prévu le 9 décembre 2025.</li> <li>- Les élections communales 2026 auront lieu le 8 mars 2026 pour 1<sup>er</sup> tour et le 29 mars 2026 pour 2<sup>ème</sup> tour.</li> </ul> <p>Le Président remercie l'assemblée et informe qu'une agape est prévue à la fin de cette séance.</p>	
12		O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 20h45

**PV adopté par le Conseil communal du mardi 9 décembre 2025**

**Le Président**



**Olivier Piot**



**La Secrétaire**



**Gaetana Duvoisin**